

La maison de retraite L'Aquitaine va déménager

VENDREDI 6 FÉVRIER 2015
WWW.SUDOUEST.FR

LANGOIRAN L'Ehpad L'Aquitaine est sur le point d'être vendue. Son transfert d'activité (30 lits) vers l'agglomération bordelaise est en cours de validation. Les maires enragent

PIERRE LASCOURRÈGES

p.lascourreges@sudouest.fr

Nouveau coup dur en perspective à Langoiran où les rumeurs vont bon train. L'Ehpad L'Aquitaine (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) risque bien de disparaître de la commune à la faveur d'un rachat de l'établissement.

Un groupe commercial est sur les rangs qui prévoit le déplacement de la trentaine de lits qu'abrite cette structure pour aller s'installer sur un projet de construction d'un nouvel établissement à Villenave-d'Ornon. « Si cette affaire se concrétise, elle est synonyme de désertification médico-sociale sur notre commune », enrage Jean-François Boras, maire de Langoiran.

Quant aux propriétaires de la maison de retraite située avenue Michel-Picon, ils se refusent à apporter un quelconque commentaire sur ce point : « Nous sommes sous le sceau de la confidentialité. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il n'y a rien d'officialisé » répond M^{me} Redon, en sa qualité de gérante d'une société privée.

Promesse de vente

En la matière, le maire ne semble pas pouvoir s'opposer à une vente commerciale. Mais son amertume est double, quand la société Logéa confirme, par la voix de son directeur d'exploitation, avoir fait en son temps une proposition d'engagement pour la reprise totale des murs et des lits de la maison de retraite. Cette offre avait l'avantage de maintenir l'activité sur la commune, dans le cadre d'un projet de reconstruction. « J'ai fini par appren-



La vente de la maison de retraite entraîne le retrait de trente lits médicalisés sur la commune.

PHOTO GILBERT HABATJOU

dre, après avoir rencontré les propriétaires actuels de l'Ehpad, qu'ils avaient signé une promesse de vente à un autre organisme », se désole le maire de Langoiran.

Tout indique qu'une offre aurait été présentée par un important groupe commercial. Et c'est le nom du groupe Le Noble âge qui semble tenir la corde, lequel gère 59 établissements médicalisés en France. Le repreneur pressenti n'a pas confirmé cette hypothèse.

Sans réponse

Jean-François Boras remue ciel et terre pour tenter de retenir sur sa commune une structure et un service d'intérêt général pour les aînés du secteur. Mais, n'est ce pas déjà trop tard ? Le maire de Langoiran veut faire pression sur l'arrêté de transfert d'activité qui doit être signé par l'Agence régionale de santé et le Conseil général. « Tous mes courriers sont restés sans réponse », se désole le maire de Langoiran qui

a alerté les services du Conseil général et adressé copie à Guy Moréno, conseiller général du canton, et à Collette Scott, présidente de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie, ainsi qu'au sous-préfet Frédéric Carre ou bien encore à Gérard César, sénateur de la Gironde et président de l'Association des maires de la Gironde. En pleine campagne des élections départementales, l'affaire risque même de s'inviter à pre-

Une délocalisation de droit privé

■ Les espoirs sont minces de voir Langoiran conserver sa maison de retraite. Les services habilités à signer l'arrêté de transfert ont pris connaissance du dossier en cours d'instruction.

« Il faut bien reconnaître que nous ne disposons pas des outils juridiques pour empêcher une cession d'activité d'une maison de retraite privée. Nous sommes ici sous le coup d'une réglementation plus proche du droit commercial que du droit social », reconnaît Olivier Serre, directeur de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé.

De son côté, Édith Moncoucut, vice-présidente du Conseil général en charge de la solidarité, autonomie, actions sociales et de la santé tient à préciser que « cet établissement d'hébergement à but lucratif n'est pas habilité à recevoir des bé-

néficiaires de l'aide sociale, compte tenu du prix de la journée pratiqué. En l'état actuel des choses, cet établissement ne répond plus aux exigences réglementaires de mises aux normes pour l'accueil de personnes âgées ». Ce qui justifie sans doute que le transfert de lits est la solution la plus pratique et la moins onéreuse pour l'acquéreur.

« L'arrêté de transfert est en cours de signature, car il est conforme aux objectifs du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale tel qu'il a été voté par l'assemblée en 2012 et reste valable jusqu'à 2016. Il faut comprendre que le projet de délocalisation de Langoiran n'entraînera pas de situation de déséquilibre sur un territoire de santé qui reste excédentaire en offres de places en Ehpad ».

Sur place, Guy Moréno, maire de

Lestiac-sur-Garonne et conseiller général du canton semble plus nuancé : « Je suis autant déçu que M. Boras d'avoir été prévenu si tard de ce projet de vente. Et cela dépasse bien évidemment tous les cliques politiques. Pour faire blocage sur l'arrêté de transfert, encore faudrait-il que le futur établissement d'accueil ne réunisse pas les conditions et les autorisations nécessaires pour un transfert des trente lits, or ce ne sera vraisemblablement pas le cas. Finalement, on va se prendre dans la figure la perte d'un Ehpad. On a beau nous dire que notre territoire dispose d'un quota de lits médicalisés en nombre suffisant, je ne partage pas tout à fait cet avis. Il va falloir rapidement réfléchir à organiser une nouvelle offre adaptée aux besoins de notre secteur ».